

PROJETS Vendredi 05 septembre 2014

## Un vent de légalisation du cannabis souffle sur la Suisse

Par Céline Zünd

**Le nombre de villes souhaitant réguler le marché de la marijuana augmente. A Genève, une commission planche sur un projet d'association de consommateurs. Le Conseil fédéral se montre prudent**

Même le président américain, Barack Obama, l'a fait. Il a fumé des joints dans ses jeunes années. Surtout, il a fermé les yeux sur la décision de deux Etats, le Colorado et Washington, de légaliser l'usage récréatif de cannabis, malgré une interdiction fédérale de cette substance. En Suisse, six ans après le refus par la population lors d'une votation sur la dépénalisation du cannabis, les villes ramènent le débat sur la régulation du cannabis. Après Genève, Bâle, Zurich et Winterthour, Bienne a décidé début août de rejoindre la réflexion. Berne a annoncé la création d'un projet pilote dans ce sens. De timides volontés ont fait surface à Soleure et à Lausanne aussi.

Légaliser le cannabis: le débat n'est pas nouveau, mais le climat a changé depuis que d'autres pays mènent des expériences tangibles. Le vent ravive des braises jusqu'en Suisse. L'interdiction du cannabis cause davantage de tort qu'elle n'en résout, avancent les cercles favorables à une réforme. Elle coûte cher et n'est pas efficace. La loi sur les stupéfiants (LStup) interdit la consommation et le commerce de la marijuana. Pourtant, la substance est utilisée par 220 000 à 400 000 personnes en Suisse, selon les milieux de la prévention. Depuis le 1er octobre 2013, un adulte interpellé en possession de cannabis jusqu'à dix grammes ne fait plus l'objet de poursuites, mais doit payer 100 francs d'amende. Une solution qui ne convainc pas. «Cette mesure simplifie la tâche de la police, pour qui la répression de consommateurs de cannabis n'est pas une priorité. Mais je doute de son efficacité», souligne le chef de la police judiciaire genevoise, François Schmutz. «Cette sanction frappe les consommateurs de manière aléatoire et ne véhicule aucun message éducatif. De plus, maintenir une interdiction qui ne peut être appliquée ne fait qu'affaiblir la loi», critique Rolin Wavre, PLR, membre du groupe genevois à l'origine d'un projet de régulation du marché du cannabis.

Les villes ne sont pas parvenues jusqu'ici à lever les obstacles à un tel projet. A Genève, cinq élus de gauche et de droite – PLR, PDC, MCG, PS, Vert – pensent pouvoir sortir de l'impasse avec un concept d'association de consommateurs de cannabis (ACC) – sur le modèle des cannabis social clubs espagnols –, dont la dernière version a été présentée aux autorités cantonales le 6 juin. Réuni depuis l'été 2012, le groupe interpartis propose de lancer une expérience pilote durant trois ans pendant lesquels la culture, la distribution et la consommation de cannabis seraient autorisées dans le cadre d'associations à but non lucratif, réservées à des personnes majeures résidant à Genève. Objectif:

limiter le marché noir et restreindre ainsi le deal de rue, encadrer les consommateurs à risques et contrôler la teneur en THC du produit.

En réponse à leur proposition, les conseillers d'Etat Pierre Maudet, chargé de la Sécurité, et Mauro Poggia, chef du Département de la santé, ont chargé la commission consultative genevoise en matière d'addiction, présidée depuis le mois de juin par l'ancienne conseillère fédérale Ruth Dreifuss, de réaliser une étude de faisabilité du projet. La commission devrait livrer ses premières conclusions au début de l'hiver. Elle examinera plusieurs questions dont celle de la légalité d'une telle expérience.

Le modèle pourrait s'inspirer de l'article 19b de la loi sur les stupéfiants, estime le sociologue Sandro Cattacin, président du groupe interpartis genevois et membre de la commission de Ruth Dreifuss: il autorise les individus majeurs de détenir et partager gratuitement du cannabis jusqu'à 10 grammes pour une consommation personnelle. La forme d'association à but non lucratif répondrait selon lui au principe de gratuité exigé par la loi. Les Genevois espèrent obtenir l'accord tacite de Berne pour déroger à la LStup et bénéficier d'un régime de tolérance dans le canton. Un système qui s'apparenterait à la politique appliquée à Genève au squat à la fin des années 1980 et à la création du contrat de confiance, en vertu duquel l'occupation illégale d'un immeuble était tolérée tant qu'aucun projet immobilier n'était validé.

«Le gouvernement genevois ne peut fermer les yeux sur une quelconque piste de réflexion. La répression à elle seule n'a pas montré son efficacité», souligne Mauro Poggia. Mais l'élus MCG est affirmatif: le Conseil d'Etat ne prendra pas une telle responsabilité sans l'accord du parlement genevois, du Conseil fédéral et de l'Office fédéral de la santé publique. «Je doute qu'on puisse le faire dans le cadre légal actuel. Mais rien n'empêche le gouvernement de créer une loi autorisant Genève et d'autres villes à mener un projet pilote. Il faudra faire preuve d'imagination.»

La présidente de l'UDC genevois Céline Amaudruz brandit la menace d'un référendum en cas de vote au Grand Conseil. «Nous n'avons pas peur d'un vote. Tous les partis sont ouverts. Confrontation il y aura, de toute façon», souligne Sandro Cattacin. A Berne aussi, des voix s'élèvent pour tenter de mettre fin aux velléités de changement des villes. Deux interpellations, déposées par les conseillers nationaux UDC Jean-Pierre Grin et Verena Herzog, s'inquiètent d'une modification de la LStup. L'élue socialiste Barbara Gysi réclame quant à elle par le biais d'un postulat que le Conseil fédéral suive les projets de régulation des villes et présente ses recommandations au parlement d'ici à 2017.

Le gouvernement a publié mercredi une réponse laconique: il «suppose» qu'«en l'état actuel des connaissances, le projet envisagé ne serait pas réalisable sans réviser la LStup». Or, rappelant le refus clair de l'initiative sur le chanvre en 2008, le Conseil fédéral «pense qu'il n'y a pas lieu actuellement de réviser la loi dans le but de légaliser le cannabis». Il charge toutefois la Commission fédérale pour les questions liées aux drogues de rédiger un rapport pour début 2017 «contenant des recommandations à l'attention de l'Office fédéral de la santé publique». Ce n'est qu'une question de temps avant que le débat s'immisce au parlement.

